



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Instauration des périmètres de protection du captage de Basse Terne et établissement des servitudes nécessaires au projet
Commune de LUXÉ

Par arrêté du **02 OCT. 2023**, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique, sur la commune de LUXÉ, à la demande du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable NORD EST CHARENTE, d'une durée de 33 jours, soit du 9 novembre 2023 à 9h au 11 décembre 2023 à 17h, en vue de déclarer d'utilité publique les travaux d'instauration des périmètres de protection du captage de Basse Terne et d'établir les servitudes nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) NORD EST CHARENTE dont le siège social se situe au 6 rue Clos Galine 16450 Saint-Claud.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Madame Isabelle BUISSONNEAUD à l'adresse : ibuissonneaud@siaepnec.fr ou au 05 45 71 30 48.

Sont désignés : Monsieur Jean-Luc GARNAULT, enquêteur au service statistiques de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de LUXÉ (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Ces observations seront consultables en mairie de LUXÉ.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées :

- **par voie postale** : Mairie de LUXÉ, à l'attention de Monsieur GARNAULT - 2 place de la mairie -16230 LUXÉ

- **par voie électronique à l'adresse** : pref-captage-basse-terne-siaepnec@charente.gouv.fr

Les pièces du dossier, les observations et propositions écrites transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA –LUXÉ).

Le commissaire enquêteur recevra le public selon le calendrier suivant:

Mairie de LUXÉ

le 9 novembre 2023 de 9h à 12h
le 22 novembre 2023 de 14h à 17h
le 11 décembre 2023 de 14h à 17h

Il transmettra son rapport et ses conclusions à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de LUXÉ pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de la Charente, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

La préfète de la Charente statuera sur la déclaration d'utilité publique des travaux d'instauration des périmètres de protection du captage de Basse Terne et l'établissement des servitudes nécessaires au projet.